

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projections économiques pour la Belgique - Automne 2007

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2007)

Parallèlement à la publication dans le bulletin mensuel de la BCE de nouvelles projections de l'Eurosystème pour la zone euro, cet article présente de manière succincte les résultats pour l'économie belge pour 2007 et 2008. Depuis la publication en juin 2007 des prévisions précédentes, il est apparu que la croissance de l'activité et de l'emploi a été robuste dans la zone euro et en Belgique au premier semestre de 2007. Depuis l'été, l'environnement externe est devenu plus incertain, en raison des turbulences sur les marchés financiers, de l'appréciation de l'euro et du renchérissement des matières premières énergétiques et agricoles.

Les projections de l'Eurosystème sont établies en tenant compte d'une croissance solide des échanges commerciaux internationaux, sous l'impulsion de la demande des pays émergents et des pays producteurs de pétrole. Les cotations du pétrole, sur la base des marchés à terme, se maintiendraient à un niveau élevé, de 88,6 dollars par baril en moyenne en 2008. Les taux d'intérêt sont également supposés évoluer comme prévu par les marchés. Les cours de change sont, quant à eux, maintenus constants au niveau de la mi-novembre, à savoir 1,46 dollar par euro. Dans ce contexte, après avoir été de 2,9 p.c. en 2006, la croissance du PIB dans la zone euro devrait s'établir entre 2,4 et 2,8 p.c. en 2007 et entre 1,5 et 2,5 p.c. en 2008. Quant à elle, l'inflation dans la zone euro s'accélérait en 2008, sous l'effet de la hausse des prix des produits énergétiques et de ceux des biens alimentaires. Elle se situerait dans une fourchette de 2 et 2,2 p.c. en 2007 et de 2 et 3 p.c. en 2008, contre 2,2 p.c. en 2006.

Poursuivant sur la lancée de 2006, l'activité économique en Belgique a encore été soutenue durant le premier semestre de 2007, progressant à un rythme de 0,7 p.c. par trimestre. Selon la première estimation de l'ICN, la croissance est revenue à 0,4 p.c. au troisième trimestre, confirmant le recul jusqu'ici modéré de l'indicateur synthétique de la confiance des chefs d'entreprise. Le rythme moindre d'expansion devrait se maintenir au quatrième trimestre et dans la première partie de 2008. Au total, la croissance réelle du PIB passerait de 2,9 p.c. en 2006 à 2,6 p.c. en 2007. Elle s'établirait à 1,9 p.c. en 2008.

La bonne tenue de l'économie belge au début de 2007 résultait principalement de l'impulsion de la demande intérieure. En particulier, les entreprises et les particuliers ont à ce moment encore résolument accru leurs investissements en capital fixe, dans la foulée des années précédentes tandis que, stimulée par la progression du pouvoir d'achat, la consommation privée a progressé de manière significative. Ces deux facteurs devraient s'amoinrir en fin d'année et en 2008. De leur côté, les exportations progresseraient en 2007 à un rythme comparable à celui de l'expansion des débouchés. Cette évolution serait cependant freinée durant la période couverte par les projections, en raison de l'appréciation de l'euro.

À mesure que la période de croissance robuste de l'activité se prolongeait, les créations nettes de postes de travail se sont renforcées au premier semestre de 2007; elles ont également été soutenues par le succès des titres-services, qui financent des emplois d'aide aux ménages. Au total, après une hausse annuelle de 1,2 p.c. les deux années précédentes, l'emploi progresserait de 1,6 p.c. en 2007 et de 1 p.c. en 2008, soit un accroissement cumulé de quelque 115.000 emplois nets sur les deux années, dont 17.000 résultaient du développement prévu des titres-services. Ainsi, compte tenu de l'évolution attendue de la population active, la baisse du taux de chômage amorcée en avril 2006 se poursuivrait, celui-ci revenant de 8,3 p.c. en moyenne en 2006 à 7,7 p.c. en 2007 et à 7,3 p.c. en 2008.

Estimée sur la base de l'IPCH, l'inflation totale devrait afficher une évolution en V, revenant de 2,3 p.c. en 2006 à 1,8 p.c. en 2007 avant de s'établir à 2,9 p.c. en 2008. Ce profil reflète principalement les mouvements des prix des produits énergétiques. Tant l'évolution des cotations du pétrole sur les marchés internationaux que des facteurs propres à la Belgique - notamment la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité en Wallonie et à Bruxelles et la modification du mode d'enregistrement de ces prix dans l'indice - ont contribué à freiner les hausses des prix à la consommation des produits énergétiques dans les premiers mois de 2007. Au contraire, les modifications de tarifs de l'opérateur principal et à la hausse prévue des frais de distribution devraient accroître l'inflation en 2008. Pour sa part, la tendance sous-jacente de l'inflation augmenterait légèrement en 2007, passant de 1,6 p.c. l'année précédente à 1,9 p.c.; elle devrait se stabiliser à ce niveau en 2008. La hausse en 2007 résulte exclusivement de l'évolution des prix des produits alimentaires transformés. En revanche, l'inflation demeurerait contenue pour les produits industriels non énergétiques et les services, bénéficiant de l'appréciation de l'euro, de la concurrence mondiale et de l'évolution globalement modérée des salaires au cours des dernières années.

Reflétant une évolution modérée de la productivité du travail, consécutif à la nette progression de l'emploi en 2007 et au ralentissement conjoncturel de l'activité en 2008, les coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé s'accéléraient, leur progression passant de 1,4 p.c. en 2006 à 2,2 p.c. en 2007 et à 2,1 p.c. en 2008. Le rythme d'accroissement des coûts salariaux horaires s'établirait à 2,8 p.c. en 2007 et à 3 p.c. en 2008, soit une augmentation comparable à celle de 2006, mais qui dépasse la norme indicative de 5 p.c. contenue dans l'accord interprofessionnel 2007-2008. En effet, l'indexation devrait être supérieure à ce qui avait été pris en compte au moment des négociations. Toutefois, dans un nombre croissant de commissions paritaires sectorielles, les clauses dite « all-in » permettraient de limiter l'impact d'un tel dépassement sur l'évolution des coûts salariaux. Bien qu'ils ne connaissent pas de mécanisme de liaison automatique des salaires et des prix, il n'est pas exclu que l'accélération de l'inflation dans les pays voisins puisse se traduire aussi par une croissance des coûts salariaux plus importante que celle prévue à la fin de 2006, au moment de la fixation de la norme.

Selon les engagements pris dans le programme de stabilité déposé en décembre 2006, les finances publiques de la Belgique auraient dû atteindre un excédent de 0,3 p.c. du PIB en 2007 et de 0,5 p.c. en 2008. D'après les informations les plus récentes, les finances publiques devraient clôturer l'exercice 2007 sur un déficit de 0,1 p.c. du PIB. Dans le contexte macroéconomique décrit ci-dessus, ce déficit grimperait jusqu'à 0,3 p.c. du PIB en 2008. Il convient toutefois de noter que les prévisions actuelles ne tiennent pas encore compte de l'incidence des mesures prévues dans le cadre de la formation du gouvernement fédéral. En effet, conformément aux directives du SEBC, les mesures annoncées ne peuvent être prises en compte que si elles sont suffisamment précises et seront, selon toute vraisemblance, mises en application.

En raison du déficit budgétaire de 2007, aussi minime soit-il, le solde de financement des administrations publiques évolue de manière défavorable par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle un excédent avait encore été enregistré. Les finances publiques ont cependant tiré profit de l'environnement conjoncturel et de la persistance de la baisse des taux d'intérêt. Toutefois, l'influence positive de ces facteurs serait largement compensée par le recul du solde primaire structurel de 0,3 p.c. du PIB et, plus encore, par la disparition de facteurs non récurrents. En 2006, ces derniers avaient accru le solde budgétaire de 0,7 p.c. du PIB mais, en 2007, leur effet sur ce solde devrait être légèrement négatif. En 2008, le déficit budgétaire devrait se creuser et ce en dépit d'un nouveau recul des charges d'intérêts. L'incidence des facteurs non récurrents devrait demeurer légèrement négative et l'environnement conjoncturel devrait quelque peu peser sur le solde budgétaire. En outre, le solde primaire structurel continuerait à baisser.

En 2007 et 2008, la dette publique poursuivra cependant son repli à hauteur d'environ 3 p.c. du PIB par an. À la fin de l'année 2008, le taux d'endettement devrait atteindre 82,1 p.c. du PIB.

Projections pour l'économie belge : synthèse des principaux résultats
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2004	2005	2006	2007 e	2008 e
CROISSANCE (données corrigées des effets de calendrier)					
PIB en volume	2,8	2,0	2,9	2,6	1,9
Contributions à la croissance :					
Dépenses intérieures, hors variation des stocks	2,6	2,0	2,0	3,0	2,0
Exportations nettes de biens et services	0,2	-0,4	0,2	-0,3	0,2
Variation des stocks	0,1	0,4	0,8	-0,1	-0,3
PRIX ET COÛTS					
Indice harmonisé des prix à la consommation	1,9	2,5	2,3	1,8	2,9
Indice-santé	1,6	2,2	1,8	1,7	2,6
Déflateur du PIB	2,4	2,5	2,0	2,0	2,6
Termes de l'échange	-0,4	-0,3	-0,5	1,1	-0,2
Coûts salariaux par unité produite dans le secteur privé	-0,5	0,8	1,4	2,2	2,1
Coûts salariaux horaires dans le secteur privé	2,1	2,3	2,9	2,8	3,0
Productivité horaire dans le secteur privé	2,6	1,5	1,5	0,7	0,9
MARCHÉ DU TRAVAIL					
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers d'unités)	28,1	51,1	52,7	69,5	44,8
Taux de chômage harmonisé ¹ (p.c. de la population active)	8,4	8,4	8,3	7,7	7,3
REVENUS					
Revenu disponible réel des particuliers	-0,2	-0,1	2,6	2,4	1,5
Taux d'épargne des particuliers (p.c. du revenu disponible)	13,3	12,2	12,5	12,7	12,2
FINANCES PUBLIQUES ²					
Solde de financement (p.c. du PIB)	0,0	-2,3	0,4	-0,1	-0,3
Solde primaire (p.c. du PIB)	4,7	1,9	4,3	3,7	3,3
Dette publique (p.c. du PIB)	94,2	92,2	88,2	85,0	82,1
COMPTE COURANT (p.c. du PIB selon balance des paiements)					
	3,5	2,6	2,7	2,9	2,9

Sources: CE, ICN, INS, BNB.

¹ Série ajustée (Eurostat).

² Selon la méthodologie utilisée dans le cadre de la procédure des déficits publics excessifs (EDP) et selon l'optique d'Eurostat. Selon cette dernière, le Fonds de l'infrastructure ferroviaire, créé dans le contexte de la restructuration de la SNCB le 1^{er} janvier 2005, relève du secteur des administrations publiques et la reprise de la dette de la SNCB auquel il a procédé doit être enregistrée comme un transfert en capital de ce secteur vers celui des sociétés non financières. Selon l'optique de l'ICN, ce Fonds est classé dans le secteur des sociétés non financières.